
CTPU - ELECTIONS 2010 - PREMIER TOUR

PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS DE SUP'RECHERCHE - UNSA

RETOUR SUR L'ACTUALITE DES DERNIERS MOIS

Alors qu'il n'avait pas été réuni depuis des années, le CTPU a été fortement sollicité depuis bientôt 3 ans, sur des dossiers d'une extrême importance : comités de sélection, décret CNU, décret statutaire.

Chacun de ces textes a donné lieu à un bras de fer tendu entre la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et les syndicats. A chaque fois, Sup'Recherche s'est distingué par son attitude à la fois ferme et constructive. Dans un contexte rendu particulièrement difficile en raison du jusqu'aboutisme délétère de ceux qui se limitaient à demander le retrait des textes ministériels et refusaient toute négociation (une position essentiellement contre-productive, voire dangereuse pour la communauté universitaire), Sup'Recherche a décidé de **pratiquer le dialogue social jusqu'à son extrême limite**.

Chaque texte a d'abord fait l'objet d'échanges serrés avec le cabinet ministériel, dans l'espoir d'éliminer les aspects négatifs des textes qui nous étaient soumis tout en conservant les avancées éventuelles. Nous avons activement participé au marathon de négociations sur le décret statutaire et le décret CNU, en mars 2009. Chaque séance du CTPU a été l'occasion pour nos élus de négocier, pied à pied, **les amendements, nombreux, que Sup'Recherche proposait**. Et c'est ainsi que, lors du CTPU du 28 mars 2009, nous avons été de ceux qui ont continué jusqu'au petit matin à travailler sur le texte, article par article, pour obtenir les nouvelles améliorations rendues possibles par la forte mobilisation des universitaires.

RESPONSABLES ET FIERS DE NOTRE ACTION

A l'arrivée, Sup'Recherche ne peut qu'être satisfait des résultats que nos élus ont obtenus pour leurs collègues. **Quel autre syndicat peut revendiquer autant d'avancées constructives** liées à ses amendements et à son action revendicative et ferme auprès du Ministère ?

- reconnaissance explicite de l'**équivalence TP/TD** dans les services statutaires
- création d'un référentiel donnant une base légale à la **prise en compte de toutes les activités autres que d'enseignement présentiel** (parmi lesquelles les activités d'enseignement à distance)
- nécessité d'obtenir un **accord écrit** de l'intéressé avant toute modulation de service
- mise en place d'un système de **recours local** pour les enseignants-chercheurs insatisfaits de la proposition de modulation de services à la baisse qui leur serait faite
- inclusion dans le futur rapport d'activité quadriennal des **projets d'évolution de la situation professionnelle et des activités** de l'intéressé pour la période à venir
- introduction dans les statuts d'un alinéa instituant le **droit à la recherche**
- référence au fait que **les enseignants-chercheurs participent à tous les cursus**
- **attribution prioritaire d'une fraction des CRCT** à ceux qui se seront investis dans des tâches d'intérêt général mais aussi dans le développement d'enseignements nouveaux ou de pédagogies innovantes
- maintien de la **parité PR/MCF dans les comités de sélection** pour le recrutement de MCF
- **augmentation de 33% du nombre de membres** dans les comités de sélection (par rapport aux propositions initiales)

FIDELES A NOS ENGAGEMENTS

Toutes ces avancées – ainsi que d'autres évolutions positives telles que l'augmentation des quotas de promotions, la prise en compte de la thèse et du post-doctorat dans les carrières ou le raccourcissement de la durée de certains échelons – figuraient dans notre profession de foi lors des dernières élections au CTPU. Ainsi, malgré l'adversité politique, nous avons obtenu gain de cause sur de nombreux points ! En cela, nous avons été fidèles à notre double engagement :

- **développer la solidarité entre les enseignants-chercheurs**, au-delà des différences de corps, disciplines et lieux d'exercice
- obtenir des **conditions de travail et un déroulement de carrière** qui leur permettent d'assurer l'ensemble de leurs missions

IL Y A ENCORE DU TRAVAIL A FAIRE

Nombre des avancées que nous avons obtenues ne se traduiront réellement dans les faits que si les moyens financiers sont à la hauteur : **la bataille du budget est une priorité**, en particulier **la question de l'emploi statutaire**, confrontée au dogme de la suppression des emplois de fonctionnaires. Les évolutions des rémunérations ne peuvent se limiter aux seules politiques de primes ou d'heures supplémentaires. Les enseignants-chercheurs ont besoin de temps pour leurs recherches. Les établissements ont besoin de postes d'enseignants-chercheurs et de BIATOSS plutôt que d'heures complémentaires.

D'autres chantiers sont également prioritaires (dont l'avancée est avant tout liée aux questions budgétaires) :

- l'**extension de l'équivalence TP/TD** aux ATER, aux moniteurs, et aux vacataires (heures complémentaires !)
- l'**alignement des moyens pédagogiques et humains des Universités** sur ceux des CPGE

DERNIERE MINUTE : un amendement ministériel du 13/11/2009 devrait permettre – sous conditions – aux recrutés d'avant 2008 de bénéficier eux aussi de la prise en compte de leur thèse et de leur post-doc dans leur ancienneté (demandes à faire avant le 23 avril 2010, comme pour les recrutés de 2008). Encore un combat gagné pour vos organisations syndicales !

Enfin, **la réforme de la formation des enseignants** reste un sujet conflictuel. Nos propositions, élaborées dans un travail commun avec les autres syndicats de l'UNSA Education, avaient obtenu l'accord de nombreux interlocuteurs. Mais les ministres Darcos et Chatel, avec le soutien du SNES-FSU, ont persisté dans des choix que nous condamnons. Cette réforme va mettre en danger la formation des enseignants – donc des futurs élèves de notre pays – et de nos étudiants ! Un danger particulièrement grave pour les filières de Lettres et Sciences Humaines, qui risquent d'être sinistrées.

Tous ces combats ne relèvent certes pas du CTPU. Mais nous ne pourrions les mener que si nous sommes forts, et l'un des éléments de cette force sera le poids que nous donneront vos suffrages lors de ce scrutin !

NOS PROPOSITIONS EN CE QUI CONCERNE LES CARRIERES

Si'il est probable que l'activité du CTPU sera moindre durant ce mandat, nous avons encore des revendications à faire avancer :

- **décharge d'un demi-service l'année du recrutement** pour tous, qui permette d'aborder les enseignements et les thèmes de recherche (souvent nouveaux) qui leur sont confiés sans sacrifier ni les uns ni les autres
- **réduction à 3½ ans du 5^e échelon de la hors-classe** des MC, à l'image de ce qui a été obtenu pour les PR
- **doublément, dans toutes les disciplines**, des possibilités de promotions PR pour les MCF (procédure 46.3 des postes mis au concours)
- **prise en compte pour la retraite – et pleine validation – de toutes les activités antérieures au recrutement**, (durée de cotisation-retraite plus longue et recrutements plus tardifs rendant toujours plus difficile l'accès des enseignants-chercheurs à une retraite à taux plein)
- **suppression du contingentement entre les deux classes de PR**, remplacé par un système au choix entre un passage à un rythme normal et un passage à un rythme accéléré

A QUOI SERT LE CTPU ?

Seule instance où nos représentants sont obligatoirement consultés par les représentants de l'Etat employeur sur tout ce qui concerne nos carrières et obligations de service, le **Comité Technique Paritaire** des personnels enseignants de statut **Universitaire** est également **le seul organe pour lequel les représentants des enseignants-chercheurs sont élus par un collège unique** constitué de l'ensemble des MC et PR (et assistants).

Le CTPU ne fait qu'**émettre des avis**. Or, la parité administrative vote toujours comme la Ministre. Même si un vote unanime de la parité syndicale a toujours un côté symbolique fort, en cas de vote 50/50, la voix de la Ministre est prépondérante.

Le CTPU est cependant **un lieu de dialogue social capital pour chacun d'entre nous**. Il existe en effet une légère marge de manœuvre, qui nous permet de tenter d'améliorer les textes soumis au CTPU. Cela nécessite de convaincre la parité administrative, ou de négocier une abstention – voire un vote favorable – si le Ministère accepte certaines propositions d'amendements. A chaque vote peut donc se poser la question : le fruit des négociations vaut-il un vote autre que contre ?

VOTER SUP'RECHERCHE, C'EST VOTER POUR UN SYNDICALISME EFFICACE ET MODERNE

D'aucuns préfèrent se limiter à la défense de positions de principe dont chacun sait qu'elles n'apportent pas la moindre perspective d'évolution positive aux textes soumis à notre avis. Mais se limiter au boycott, à la rédaction d'amendements tous plus irréalistes les uns que les autres (eu égard aux positions de nos interlocuteurs), et au vote négatif systématique, ne fait que favoriser les versions les plus dures des textes ministériels.

Sup'Recherche refuse ce syndicalisme de posture, cette politique du pire. Pas de place pour le dogmatisme dans le travail de nos élus : pour obtenir des évolutions positives de nos statuts et carrières, ou pour atténuer des textes nocifs, nous privilégions une action qui met l'efficacité en première ligne. **Amendements, négociations, votes dans le seul intérêt des enseignants-chercheurs : voilà notre engagement !**

**DES JANVIER – ET AVANT LE 4 FEVRIER – VOTEZ ET FAITES VOTER POUR NOS CANDIDATS,
POUR SOUTENIR LE SYNDICALISME DE PROPOSITION ET D'ACTION DE SUP'RECHERCHE**

